

CR réunion DGAFP 26 juin 2013

présidée par Myriam BERNARD et le bureau de JLPastor

objet : statut d'emploi et GRAF des attachés

diffusion très vite :

- version Conseil d'Etat du décret modifiant le D n°2011-1317 et prévoyant l'intégration des corps dans le CIGEM
- projet d'arrêté interministériel fonctions GRAF tel que modifié en séance
- projet relatif aux 2 scenari d'échelonnement indiciaire des statuts d'emploi (chef de mission/conseiller d'administration)
- CR réunion

statut d'emploi

rappel : l'Intérieur avait conditionné son intégration au CIGEM à la révision des modalités d'accès au statut d'emploi. Matignon a arrêté sa décision : désormais **10 années** au lieu de 13 seront exigées pour accéder aux statuts d'emploi.

La DGAFP propose d'échanger sur le nombre d'années requis au grade de principalat et propose **3 ans** : tous les ministères qui interviennent y sont favorables.
Cette modification fera baisser la plage d'appel indiciaire du statut d'emploi.

La DGAFP précise qu'il s'agit de règles et qu'elles ne s'imposent pas, elles ne sont pas obligatoires. Pour autant, dès lors qu'un ministère au moins les applique, il sera difficile aux autres de ne pas s'aligner.

La DGAFP va donc proposer un cadre que les ministères appliqueront en l'aménageant. Ce cadre prévoira deux grilles : quasi équivalentes mais l'une culminant à 1015 et l'autre à la HEA. L'idée est d'envisager s'il est judicieux -ou pas- de distinguer les emplois en 2 groupes. L'écologie est demandeuse : elle distingue ainsi le poste d'adjoint au sous-directeur de celui de chef de bureau. Les autres ministères craignent la complexification du système.

Un statut unique n'est pas d'actualité car trop compliqué côté rédaction harmonisée des fonctions concernées. Par contre, une fois que le CIGEM aura atteint son rythme de croisière, le statut unique pourrait être envisagé. Les A seraient alors gérés comme les A+.

GRAF des attachés

calendrier :

- fin août : publication du décret portant intégration des corps dans le CIGEM
- idem : publication de l'arrêté interministériel listant les fonctions donnant accès au GRAF (vivier 2)
- aux alentours du 20 août : réunion sur les arrêtés ministériels + circulaire « fonctionnement du CIGEM » et mise en œuvre en CAP (notamment critères permettant de sélectionner les griffables)
- courant septembre : publication des arrêtés ministériels : avant la 1ère CAP attachés des ministères (MCC : 3 octobre !)

- date effet de la **promotion au GRAF : 1^{er} septembre 2013**

L'arrêté interministériel

- sont retirées du projet les « fonctions internationales » et les fonctions d'un niveau N-2 dans les EP : trop compliqué en interministérielle, chaque ministère listera ses fonctions

- à noter : nous avons une mauvaise lecture du niveau N-2 : il s'agit bien de compter l'adjoint dans l'échelle hiérarchique. Ainsi, dans une DRAC, le N-2 est le SG (drac (N) et drac-adjoint (N-1)). Aussi, la rédaction du point 5 du projet convient au MCC.

L'arrêt ministériel

- attention aux doublons avec le GRAF des AC

- faire des listes de fonctions génériques

- la date de promo étant le 1^{er}/09/13, le « flash-back » sur les fonctions occupées par les agents éligibles concerne les périodes suivantes :

- vivier 1 : depuis le 1^{er}/09/03

- vivier 2 : depuis le 1^{er}/09/01

prochaines étapes MCC ?

- concertation au sein du SRH (2 sous-dir.) + retours DG
- interroger Louvre, Orsay, BNF et Versailles
- projet finalisé de la liste
- **réunion OS avant mi-juillet** : permet de concerter quand il en est encore temps
- possibilité nouvelle réunion OS début décembre